



UNION EUROPÉENNE

Conseil Permanent de l'OSCE N° 823
Vienne, le 13 juillet 2010

Déclaration de l'Union européenne sur le Kirghizstan

L'Union européenne est encouragée par la poursuite des discussions en vue d'arriver à un accord sur le déploiement d'un groupe consultatif de police. Nous appelons les autorités kirghizes à finaliser rapidement les modalités qui restent en suspens. Dans un contexte sécuritaire qu'il convient encore de consolider, nous sommes convaincus que l'expertise dudit groupe de police constituera une aide précieuse pour le Kirghizstan et la population kirghize, dans toutes ses composantes.

Monsieur le Président,

L'Union européenne a déjà eu l'occasion de marquer son attachement à ce que la coopération de l'OSCE avec le Kirghizstan s'inscrive dans le mandat global de l'OSCE dans le pays, à travers l'intensification des activités du Centre de l'OSCE à Bichkek dans les trois dimensions, afin de contribuer à renforcer le système démocratique. L'UE rappelle aussi son souhait de voir se développer les activités de réconciliation avec le soutien du Haut Commissaire aux minorités nationales.

A cet égard, nous nous félicitons du projet de budget supplémentaire pour le Centre à Bichkek présenté vendredi dernier. Nous constatons que vous proposez un budget additionnel à hauteur de 1 million d'euros environ, justifié notamment par l'intensification des activités dans les trois dimensions, avec un accent sur l'alerte précoce, la prévention des conflits et la réhabilitation, et par l'intention d'ouvrir deux nouveaux bureaux de terrain. Nos experts en charge des questions relevant de l'ACMF reviendront plus en détail sur votre proposition lors de la réunion du comité cet après-midi.

Monsieur le Président,

L'OSCE est en train d'effectuer des pas décisifs vers un engagement accru avec le Kirghizstan. L'Union européenne vous appelle, ainsi que tous les États participants, à faire le saut qualitatif que requièrent d'urgence la gravité de la situation et l'ampleur des enjeux, au Kirghizstan et dans la région.

La TURQUIE, la CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*, l'ISLANDE, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZÉGOVINE, le MONTÉNÉGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que la RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, la GÉORGIE et ANDORRE se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.